

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nous soussignés, Société	Indivision	Monsieur	Madame	M. et Mme
<b>SOUSCRIPTEUR(S) :</b>	Plein propriétaire	Nu-propriétaire (compléter usufruitier ci-dessous)		
Nom et Prénom / Raison sociale :				
Né(e) le : / /	A :	Code postal de naissance :		
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) :				
Né(e) le : / /	A :	Code postal de naissance :		
Adresse :				
Adresse fiscale (si différente) :				
Si société : N° de Siret :	Régime fiscal :		IR	IS
Etat civil : Célibataire	Veuf(ve)	Marié(e)(s)	divorcé(e)	Pacsé(e)(s)
Régime matrimonial : Communauté universelle	Communauté réduite aux acquêts			
Participation aux acquêts	Séparation de biens			
Profession :				
Tél. :	Email :			

<b>USUFRUITIER(S) :</b>	(à compléter si démembrement)			
Nom et Prénom / Raison sociale :				
Né(e) le : / /	A :	Code postal de naissance :		
Nom et Prénom du co-souscripteur / signataire(s) habilité(s) :				
Né(e) le : / /	A :	Code postal de naissance :		
Adresse :				
Adresse fiscale (si différente) :				
Si société : N° de Siret :	Régime fiscal :		IR	IS
Etat civil : Célibataire	Veuf(ve)	Marié(e)(s)	divorcé(e)	Pacsé(e)(s)
Régime matrimonial : Communauté universelle	Communauté réduite aux acquêts			
Participation aux acquêts	Séparation de biens			
Profession :				
Tél. :	Email :			

Souscription minimum : 4 parts pour les nouveaux associés ; les anciens associés de la SCPI peuvent souscrire un nombre inférieur.  
Déclarons souscrire à parts de la SCPI **IMMORENTE** au prix unitaire de **337** €/part, prime d'émission incluse, soit un montant global de €

Payé  
par versement comptant de l'intégralité de la souscription par chèque n° tiré sur la banque  
ou par virement de la banque

à crédit auprès de la banque selon les modalités suivantes :  
- apport personnel de € par chèque n° tiré sur la banque  
ou par virement de la banque  
- emprunt ( amortissable ou in fine) de € d'une durée de ans  
au taux (fixe ou variable) de %.

- les parts seront nanties par l'établissement prêteur :  oui  non

**N.B. : Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.**

### Déclarons :

- Avoir reçu et pris connaissance d'une copie des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et de son actualisation le cas échéant, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel d'information en vigueur, du document d'information clés, des conditions d'émission des parts rappelées au verso du présent document ;
- Avoir été informés que la société ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir été informés que les parts souscrites ne porteront jouissance, dans les conditions et délais exposés au verso, qu'à compter du règlement de l'intégralité du montant de la souscription ;
- Etre déjà associé(s) / N'être pas déjà associé(s)

### Pièces à joindre au présent bulletin de souscription :

- Photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité du ou des souscripteurs ;
- Déclaration de provenance des fonds et justificatif si souscription supérieure à 30.000 € ;
- Justificatif de domicile ;
- RIB du compte sur lequel seront versés les revenus afférents aux parts objet de la présente souscription.
- Si souscription par une personne morale : Photocopie des statuts, du Kbis, formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et copie de leur pièce d'identité, document justifiant du/des signataire(s) habilité(s).

## SCPI à capital variable

Deux exemplaires sont à retourner à :

**Sofidy**  
303, square des Champs Elysées  
91026 EVRY Cedex

Un exemplaire à conserver par  
le/les souscripteur(s)

Un exemplaire destiné au  
Conseiller

<b>RÉSERVÉ A SOFIDY</b>
Date de réception : / /
Code Associé :
Code conseiller : <b>0862</b>
Date de jouissance : / /

Fait à :

Le : / /

En quatre exemplaires dont un m'a été  
remis avec un exemplaire de la note  
d'information

**Signature(s)** précédée(s) de la mention

« Bon pour souscription à  
parts » (nombre en toutes lettres)

## Renseignements sur la société IMMORENTE

### Nature :

SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du code monétaire et financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation : RCS EVRY 347.996.209

Siège social : 303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex

### Objet social :

L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Capital social : 1.352.412.856 € au 31 décembre 2018

Date d'expiration de la société : 20 septembre 2087

### Responsabilité des associés :

La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

### Publications :

La note d'information, actualisée en juin 2019, a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 15-24 en date du 28 août 2015.

### Société de gestion :

SOFIDY, société par actions simplifiée au capital de 565.328 €  
303, square des Champs Elysées - Evry Courcouronnes -  
91026 EVRY Cedex

Tél : 01.69.87.02.00

Agrément de l'AMF : GP n° 07000042 du 10 juillet 2007

## Modalités de souscription

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 10 juin 2019 :

Valeur nominale : 152 €

Prime d'émission : + 185 €

Prix de souscription (pour une part) : 337 €

La commission de souscription d'un montant de 33,70 € HT (10 % HT) soit 40,44 € TTC (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tous autres frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Minimum de souscription : La souscription minimale est de quatre parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Modalité d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1er jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en juin 2019, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er septembre 2019. En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de juin, juillet et août 2019. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin octobre 2019 au titre du mois de septembre 2019.

### Formalités de souscription :

- Souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté : le conjoint doit signer et porter la mention «bon pour accord»
- Souscription par deux conjoints : le bulletin doit être complété et signé par chacun d'eux
- Souscription en démembrement : le bulletin doit être signé par lme nu-propriétaire et par l'usufruitier
- Mineurs et incapables : le bulletin doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de son état et signé par le (ou les) représentant(s) légal (aux) qui indique(nt) ses (leurs) noms, prénoms, qualité et domicile. Le mineur émancipé par le mariage ou postérieurement au 16 juin 1975 est capable comme un majeur
- Personne morale : le bulletin doit être établi au nom de la personne morale et signé par le(s) signataire(s) habilité(s). Indiquer dans la case «profession» la fonction de signataire habilité. Joindre la photocopie des statuts, du Kbis, le formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs et la copie de leurs pièces d'identité, et un document justifiant des pouvoirs du/des signataires(s) habilité(s).

---

## Données à caractère personnel :

SOFIDY, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de SOFIDY, les prestataires contractuellement liés à SOFIDY pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. SOFIDY s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : **SOFIDY – Service Associés - 303, square des Champs Elysées – Evry Courcouronnes - 91026 EVRY Cedex** ou par e-mail à [service-associes@sofidy.com](mailto:service-associes@sofidy.com). En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.